

Résumé des orientations relatives au COVID-19 : Assurer la continuité des principales responsabilités des instances de coordination nationale

Le 12 juin 2020

Les principales responsabilités des instances de coordination nationale, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19, sont de garantir une participation active et d'assurer le suivi stratégique des investissements en cours et à venir (conformément aux [critères d'admissibilité](#)). Alors que les approches adoptées peuvent exiger le passage à des outils et des plateformes en ligne, ce travail de gouvernance reste fondamental pour l'élaboration de demandes de financement à fort impact, y compris au titre du dispositif de riposte au COVID-19. **La présente orientation offre un récapitulatif des outils et des ressources utiles pour les instances de coordination nationale et les instances de coordination régionale.**

- **Accroître le dialogue inclusif virtuel** : Le Fonds mondial continue de partager les pratiques prometteuses déjà mises en œuvre par des pays pour organiser des réunions virtuelles. La note d'orientation sur le [dialogue inclusif virtuel](#) présente des solutions pour les pays disposant d'une bande passante plus ou moins élevée et dresse la liste des plateformes disponibles, peu coûteuses ou gratuites telles que Facebook, WhatsApp, Zoom, Skype, etc.
- **Répondre aux préoccupations** : Les assouplissements mis en place pour permettre aux pays qui bénéficient actuellement d'une subvention du Fonds mondial d'apporter une réponse immédiate au COVID-19 sont présentés sur la [page Financement et assouplissements des subventions](#). Celle-ci donne des détails sur les [orientations relatives au dialogue au niveau du pays et aux droits humains](#), qui prévoient entre autres d'accepter les signatures électroniques et de travailler avec les documents disponibles pour mener à bien [l'évaluation de l'admissibilité et des résultats](#). L'ensemble des assouplissements prévus dans les orientations relatives au COVID-19 sont tenus à jour sur la page [Mises à jour](#) (en anglais).
- **Tirer parti des ressources existantes** : Un document résumant les questions et réponses concernant le [Soutien aux pays et subventions pendant la pandémie de COVID-19](#) met en avant les assouplissements applicables à l'accord de financement annuel de l'instance de coordination nationale pour permettre la reprogrammation des ressources.
- **Tirer profit des ressources émergentes** : Le Fonds mondial a établi un dispositif de riposte au COVID-19 pour permettre aux pays d'accéder à des fonds qui viennent s'ajouter au financement disponible au travers des assouplissements des subventions. La page consacrée au [dispositif de riposte](#) présente le rôle des instances de coordination nationale et des instances de coordination régionale dans la coordination et la soumission des demandes de financement au titre du dispositif de riposte contre le COVID-19.

Évolution des instances de coordination

Le Fonds mondial examine actuellement son approche de l'évolution des instances de coordination nationale en tant qu'initiative stratégique pour 2020/2022. Notre page [Évolution des instances de coordination nationale](#) donne plus de détails à ce sujet.

Veillez transmettre vos questions ou vos commentaires à CCMHub@theglobalfund.org.